



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Margot MASSA

Tél. : 03.20.30.54.72

Fax : 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-du-  
nord@nord.gouv.fr

Lille, le **25 SEP. 2019**

Monsieur le Directeur,

En raison des activités d'application de peintures que vous exercez sur votre site de NOYELLES-LES-SECLIN, vous êtes concerné par les dispositions des articles R.516-1 5° et suivants du Code de l'Environnement, relatives à la constitution de garanties financières pour assurer la mise en sécurité du site en cas de défaillance de l'exploitant.

Par courrier du 26 décembre 2018 complété le 5 avril 2019, vous avez procédé à l'évaluation du montant des garanties financières selon la trame définie par l'annexe I de l'arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées.

Il ressort de ce calcul, réalisé sur la base des conditions d'exploitation actuelles, que le montant des garanties financières nécessaires pour mettre votre site en sécurité est inférieur au seuil libératoire de 100 000 euros TTC fixé par l'article R.516-1 5° du Code de l'Environnement.

Par conséquent, **je vous donne acte du fait que vous n'êtes pas concerné par l'obligation de constitution de garanties financières** définie au 5° de l'article R.516-1 susvisé, pour la mise en sécurité de votre site de NOYELLES-LES-SECLIN.

Je vous rappelle toutefois que votre établissement demeure soumis aux dispositions des articles R.516-1 et suivants. En particulier, vous demeurez dans l'obligation de me transmettre une mise à jour du montant des garanties financières à constituer en cas de modification de vos installations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur

  
Benoît READY

Monsieur le Directeur de la société  
PHILIPPE LASSARAT  
Rue René Cauche  
59139 NOYELLES LES SECLIN

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la préfecture du Nord.

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.30.59.59 - Fax : 03.20.57.08.02 -

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)